

Mme la Directrice,

La situation actuelle est grave du point de vue des conditions de travail, et vous en êtes consciente puisque que le DI est intervenu la semaine dernière pour exprimer d'une part son soutien, mais aussi avec un message de fermeté pour faire cesser ces agissements, notamment en responsabilisant son auteur dans les tracts syndicaux

Force est de constater qu'il n'a pas été entendu.

Le dernier tract d'une certaine organisation, protégée par les différents niveaux de la direction est surtout une insulte au respect d'autrui, d'autant plus en mettant en cause le professionnalisme d'un gradé.

En dehors de toute règle de déontologie, comment peut-on déverser autant de haine sur un collègue, si ce n'est pas par vengeance personnelle.

L'UFAP ne comprend pas l'immobilisme de la Direction et du DI à mettre fin aux agissements d'une personne clairement identifiée, et d'autres responsables de la situation actuelle en lien avec des écrits diffamatoires.

Il est URGENT d'agir, l'UFAP sera vigilante sur la suite à donner à cette affaire et exhorte les autorités à prendre leurs responsabilités afin de mettre un point d'orgue à cette situation.

le Bureau local
UFAP Unsa justice EPM du Rhône